



# Charte nationale de l'Hébergement du Grand Sentier de France



Le Grand Sentier de France

Association Nationale du Grand Sentier de France

[www.grandsentierdefrance.org](http://www.grandsentierdefrance.org) - [contact@grandsentierdefrance.org](mailto:contact@grandsentierdefrance.org) - tél. 03.87.69.01.80



## Préambule à la Charte nationale de l'Hébergement du Grand Sentier de France

### OBTENIR LE LABEL GRAND SENTIER DE FRANCE®

Vous voulez aménager un bâtiment et vous souhaitez obtenir le label **Hébergement du Grand Sentier de France**. Vous avez déjà une maison ou un établissement qui accueille des hôtes de passage et vous vous interrogez sur nos conditions d'adhésion ? Rejoignez le réseau Grand Sentier de France !

La Charte nationale de l'**Hébergement du Grand Sentier de France** contient toutes les informations nécessaires à la labellisation de votre établissement.

### NOTRE RAISON D'ETRE

- ↳ favoriser les séjours touristiques sur le Grand Sentier de France dans les meilleures conditions d'accueil et de confort
- ↳ satisfaire aux exigences et aux besoins d'un tourisme d'authenticité, de convivialité, de nature, de calme et de découverte
- ↳ contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement
- ↳ participer au développement local et contribuer à fixer les populations par l'apport de ressources complémentaires

Un séjour dans un établissement agréé **Hébergement du Grand Sentier de France**, c'est à la fois la découverte et le ressourcement auprès d'hommes et de femmes qui vous ouvrent leurs établissements ou leurs maisons, tous uniques et différents.

Autant de valeurs qui font de l'**Association Nationale du Grand Sentier de France** un acteur du développement durable pour le tourisme rural.

### NOS TARIFS

La cotisation comprend :

- La labellisation Hébergement du Grand Sentier de France,
- L'utilisation de notre label
- L'adhésion à l'Association Nationale du Grand Sentier de France,
- Les frais de dossier,
- La publicité de votre établissement sur le site Internet du Grand Sentier de France et nos réseaux sociaux avec un lien vers une page créée par nos soins ou un lien vers votre site Internet ou votre mail.



Tarifs :

- 100 € pour 3 ans
- Si la durée de contrat est supérieure à 3 ans : 10 % de remise



# La Charte nationale de l'Hébergement du Grand Sentier de France

---

## Article 1 - DEFINITION DE L'HEBERGEMENT DU GRAND SENTIER DE FRANCE

L'Adhérent ouvre sa maison et/ou un de ses logements et propose une prestation à la nuitée comprenant obligatoirement le coucher et éventuellement le petit déjeuner et les repas pourront être proposés.

Les établissements pouvant prétendre à l'agrément sont de types : hôtels, gîtes (privés ou communaux), chambres d'hôtes, camping , ferme (Wwoofing), cabanes dans les arbres, yourtes, etc.

## Article 2 - MODALITÉS D'ACCUEIL

L'accueil en **Hébergement du Grand Sentier de France** n'implique pas obligatoirement une disponibilité de l'Adhérent.

L'Adhérent n'est pas tenu de résider sur place. Il ne sera pas obligatoirement tenu d'assurer l'installation des clients à leur arrivée.

L'Adhérent est tenu d'ouvrir son établissement d'hébergement à toutes personnes sans aucune discrimination. Par ailleurs, conformément aux usages, il s'interdit de subordonner une prestation à une autre, par exemple en imposant les repas aux personnes qu'il héberge, ou encore en n'acceptant que les seules réservations de plusieurs nuitées consécutives.

Le prix de la prestation inclut le coucher et éventuellement le petit déjeuner. L'affichage des prix doit être conforme à la réglementation en vigueur.

## Article 3 - QUALITÉ DE L'HÉBERGEMENT

L'**Hébergement du Grand Sentier de France** est situé dans un habitat de qualité. En aucun cas, les chambres ne pourront être employées comme pièces d'habitation exclusives ou permanentes de l'Adhérent.

Les pièces et chambres de l'**Hébergement du Grand Sentier de France** sont situées dans le logement de l'Adhérent ou dans un logement indépendant du logement principal de l'Adhérent.

Une pièce de jour constituant un lieu de détente et permettant le service du petit déjeuner (si prestation proposée) pourra être prévue et accessible en permanence.

L'équipement intérieur, la literie et les sanitaires seront maintenus en parfait état d'hygiène et de propreté.

## Article 4 - DUREE D'ENGAGEMENT

Le contrat est conclu pour une durée définie initialement entre l'Adhérent et l'Association Nationale du Grand Sentier de France (A.N.G.S.F.) et pour un minimum de 3 ans.

Il est ensuite renouvelé par tacite reconduction à chaque date anniversaire sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception au moins deux mois avant la date anniversaire du contrat en cours.



---

## Article 5 - RESILIATION

### 1/ Résiliation automatique

Le présent contrat sera automatiquement et sans préavis résilié de plein droit et sans sommation en cas de non respect de la Charte de l'**Hébergement du Grand Sentier de France**.



## Contrat de labellisation Hébergement du Grand Sentier de France

### CONTRAT DE LABELISATION

L'Adhérent souscrit les engagements et déclarations énoncés ci-dessous :

Monsieur ou Madame / Monsieur et Madame (*rayez la mention inutile*)

NOM/Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphones/Adresse mail : .....

Nom de l'établissement (s'il y en a un) : .....

Adresse complète de l'établissement : .....

Type d'établissement : .....

Disposant de \_\_\_\_\_ Chambre(s),

Agissant en qualité de (*préciser propriétaire, locataire...*) : .....

Durée de contrat choisie : .....ans

Montant total à payer : .....€ (à remplir par l'A.N.G.S.F.)

- Déclare avoir pris connaissance de la présente Charte de l'**Hébergement du Grand Sentier de France** ainsi que des conditions financières d'adhésion et en accepter librement les termes ;
- Déclare disposer pleinement du droit d'administrer les hébergements et devra informer l'A.N.G.S.F. de tout événement modifiant la situation juridique ainsi présentée ;
- Déclare que les hébergements seront à tout moment conformes à la réglementation en vigueur et notamment aux normes de sécurité et d'habitabilité (hygiène, électricité, incendie, urbanisme...) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- Déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques relatifs à l'activité d'hébergement, et à fournir l'attestation correspondante à la demande de l'A.N.G.S.F.

Le présent contrat entre en vigueur le ..... jusqu'au .....  
(à remplir par l'A.N.G.S.F.)

Fait en deux originaux dont un est remis à chaque partie,

A

Le

L'Adhérent  
*Signature et cachet*

L'Association Nationale du Grand Sentier de France  
*Signature et cachet*



# Le Grand Sentier de France



— Itinéraire du Grand Sentier de France

## Quelques sites traversés

Metz	Le Cirque de Navacelle	Carnac
Le Haut-Koëningsbourg	Carcassonne	La Pointe du Raz
Le Ballon d'Alsace	Le Pic du Canigou	La Presqu'île de Crozon
Les Gorges du Doubs	Le Cirque de Gavarnie	Le Cap Fréhel
Le Crêt de la Neige	Saint-Jean Pied de Port	Le Mont Saint-Michel
La Mer de Glace	Moissac	La Hague
La Vanoise	Cahors	Etretat
Le Queyras	Les Eyzies de Tayac	La Baie de Somme
Le Mercentour	Angoulême	Calais
Les Gorges du Verdon	Thouars	Cassel
Les Baux de Provence	Saumur	Rocroi
Le Pont du Gard	La Brière	Monthermé
Le Mont Aigoual	Quiberon	Verdun

### Contactez-nous :

 4/75 Place de Gaulle 57155 Marly

 06 60 48 79 95

 [contact@grandsentierdefrance.org](mailto:contact@grandsentierdefrance.org)

### Retrouvez-nous sur le web :

 [grandsentierdefrance.org](http://grandsentierdefrance.org)

 [facebook.com/gsf\\_tdf](https://facebook.com/gsf_tdf)

 [@gsf\\_tdf](https://twitter.com/gsf_tdf)